



	DÉCLARATION D'ARGENT LIQUIDE NON ACCOMPAGNÉ Arrêté royal du 26 janvier 2014 portant certaines mesures relatives au contrôle du transport transfrontalier d'argent liquide	
	Réservé à l'administration	Numéro de référence

1. L'argent liquide	<input type="checkbox"/> entre en Belgique	<input type="checkbox"/> sort de Belgique
----------------------------	--	---

2. Coordonnées du déclarant				
Prénom(s)			Nationalité	
Nom(s)			Numéro d'identification personnel*	
Genre	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> autres	Adresse Rue* et numéro* rue numéro
Date de naissance	JJ	MM	AAAA	Ville
Lieu de naissance	ville	pays	Code postal*	
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité	<input type="checkbox"/> autre (préciser)	Pays
Numéro du document d'identité			Numéro de téléphone*	
Pays de délivrance			Adresse électronique*	
Date de délivrance	JJ	MM	AAAA	

3. Informations concernant l'argent liquide				
Espèces (billets et pièces)	Valeur	Devise	Valeur	Devise
	1)		3)	
	2)		4)	
Instruments négociables au porteur	Type d'instrument négociable au porteur		Valeur	Devise

4. Lien avec l'argent liquide non accompagné (plusieurs réponses sont possibles)	
Êtes-vous l'expéditeur?	<input type="checkbox"/> Oui → Passez la section 5
Êtes-vous l' <u>unique</u> destinataire?	<input type="checkbox"/> Oui → Passez la section 6
Êtes-vous l' <u>unique</u> propriétaire?	<input type="checkbox"/> Oui → Passez la section 7
Êtes-vous le représentant de l'expéditeur?	<input type="checkbox"/> Oui → Complétez toutes les sections
Êtes-vous le représentant du destinataire?	<input type="checkbox"/> Oui → Complétez toutes les sections

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».



6. Destinataire ou destinataire projeté de l'argent liquide					
Y a-t-il un destinataire unique?	<input type="checkbox"/> Oui, l'unique destinataire est une personne physique		→ Complétez la sous-section 6.A		
	<input type="checkbox"/> Oui, l'unique destinataire est une personne morale		→ Complétez la sous-section 6.B		
	<input type="checkbox"/> Non, il y a plusieurs destinataires ou destinataires projetés		→ Indiquez le nombre total de destinataires (ou de destinataires projetés) et utilisez des feuillets supplémentaires pour apporter des précisions à leur sujet		Nombre total de destinataires (ou de destinataires projetés)
6.A. L'unique destinataire est une personne physique			6.B. L'unique destinataire est une personne morale		
Prénom(s)			Nom		
Nom(s)			Numéro d'enregistrement		
Genre	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> autres		Nom du registre		
Date de naissance	JJ MM AAAA		Pays d'enregistrement		
Lieu de naissance	ville	pays	Numéro d'immatriculation à la TVA*		
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité	<input type="checkbox"/> autre (préciser) _____	Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI)*	
Numéro du document d'identité			Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Pays de délivrance			Ville		
Date de délivrance	JJ MM AAAA		Code postal*		
Nationalité			Pays		
Numéro d'identification personnel*			Numéro de téléphone*		
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro	Adresse électronique*		
Ville					
Code postal*					
Pays					
Numéro de téléphone*					
Adresse électronique*					

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».



7. Propriétaire de l'argent liquide			
Y a-t-il un propriétaire unique?	<input type="checkbox"/> Oui, l'unique propriétaire est l'expéditeur	→ Passez à la section 8	
	<input type="checkbox"/> Oui, l'unique propriétaire est l'unique destinataire	→ Passez à la section 8	
	<input type="checkbox"/> Oui, l'unique propriétaire est une autre personne physique	→ Complétez la sous-section 7.A	
	<input type="checkbox"/> Oui, l'unique propriétaire est une autre personne morale	→ Complétez la sous-section 7.B	
	<input type="checkbox"/> Non, il y a plusieurs propriétaires	→ Indiquez le nombre total de propriétaires et utilisez des feuillets supplémentaires pour apporter des précisions à leur sujet.	Nombre total de propriétaires

7.A. L'unique propriétaire est une personne physique				7.B. L'unique propriétaire est une personne morale			
Prénom(s)				Nom			
Nom(s)				Numéro d'enregistrement			
Genre	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> autres	Nom du registre			
Date de naissance	JJ	MM	AAAA	Pays d'enregistrement			
Lieu de naissance	ville	pays		Numéro d'immatriculation à la TVA*			
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité	<input type="checkbox"/> autre (préciser) _____	Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI)*			
Numéro du document d'identité				Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro	
Pays de délivrance				Ville			
Date de délivrance	JJ	MM	AAAA	Code postal*			
Nationalité				Pays			
Numéro d'identification personnel*				Numéro de téléphone*			
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro		Adresse électronique*			
Ville							
Code postal*							
Pays							
Numéro de téléphone*							
Adresse électronique*							

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».



NOTICE D'UTILISATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES - Arrêté royal du 26 janvier 2014 portant certaines mesures relatives au contrôle du transport transfrontalier d'argent liquide

L'obligation de déclarer l'argent liquide sur demande en cas de transport transfrontalier entre la Belgique et un État membre de l'Union européenne ou entre cet État membre et la Belgique fait partie de la stratégie nationale et de la stratégie de l'Union visant à prévenir le blanchiment de capitaux et à lutter contre le financement du terrorisme. Le formulaire de déclaration doit être complété sur demande de l'autorité compétente lorsque de l'argent liquide non accompagné d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 EUR (ou son équivalent dans d'autres monnaies) entre ou sort de Belgique [article 4 de l'arrêté royal du 26 janvier 2014].

Si les informations fournies sont incorrectes ou incomplètes ou si l'argent liquide n'est pas mis à disposition à des fins de contrôle, le porteur n'est pas considéré comme ayant rempli son obligation et s'expose à des sanctions.

Les informations et les données à caractère personnel sont enregistrées et traitées par l'autorité compétente et mises à la disposition de la cellule de renseignement financier (CRF) conformément l'arrêté royal du 26 janvier 2014. L'autorité compétente agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel obtenues et conserve les données à caractère personnel collectées pendant une durée de 5 ans par défaut. Le traitement des données à caractère personnel n'a lieu qu'aux fins de la prévention des activités criminelles et de la lutte contre de telles activités. Pour de plus amples informations, y compris sur vos droits, veuillez consulter le lien vers les informations fournies en ligne concernant la protection des données : https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/vie-privee.

EXPLICATION DES TERMES

Espèces: billets de banque et pièces de monnaie qui sont en circulation comme instrument d'échange.

Instruments négociables au porteur, y compris les instruments monétaires au porteur tels que les chèques de voyage, les instruments négociables (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) qui sont soit au porteur, endossés sans restriction, libellés à l'ordre d'un bénéficiaire fictif, soit sous une forme telle que la propriété de l'instrument est transférée au moment de la cession de celui-ci, et les instruments incomplets (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) signés mais où le nom du bénéficiaire n'a pas été indiqué.

- **Tous les champs du formulaire sont obligatoires et doivent être complétés. Les champs du formulaire marqués d'un astérisque (*) doivent être complétés si les informations sont applicables ou disponibles.**
- **Toutes les parties en blanc doivent être complétées en lettres majuscules d'imprimerie et à l'encre foncée. Les formulaires ne doivent pas comporter de mentions biffées, de surcharges ou d'autres altérations.**
- **Les parties marquées de la mention «Réservé à l'administration» doivent rester vides.**
- **Le numéro d'identification personnel (c'est-à-dire le numéro d'identification personnel unique en matière fiscale, de sécurité sociale ou similaire), l'adresse, le code postal, le numéro de téléphone et l'adresse électronique doivent être complétés, le cas échéant. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».**
- **Le numéro d'immatriculation à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI, qui est un numéro unique dans l'ensemble de l'UE, attribué par une autorité douanière d'un État membre aux opérateurs économiques participant à des activités douanières) doivent être indiqués lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».**
- **Si le déclarant ne dispose pas de l'information, indiquez «inconnu».**
- **Le formulaire doit être rempli dans l'une des langues officielles de la Belgique.**

Section 1: Entrée ou sortie de Belgique

Cochez la case adéquate pour indiquer si l'argent liquide entre ou sort de Belgique en provenance ou à destination d'un autre État membre de l'Union européenne.

Section 2: Coordonnées du déclarant

Les données à caractère personnel du déclarant doivent être complétées dans cette section telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Si le déclarant n'est pas juridiquement capable de signer la déclaration, celle-ci est présentée par son représentant légal.

Section 3: Informations concernant l'argent liquide

Le montant total de l'argent liquide pour lequel la déclaration a été demandée doit être indiqué dans cette section. L'«argent liquide» est défini sous «Informations générales». Au moins l'une des options [i) espèces ou ii) instruments négociables au porteur] doit être complétée.

Si l'espace est insuffisant sur le formulaire de déclaration, les feuillets supplémentaires doivent être utilisés pour communiquer les informations concernant l'argent liquide. L'ensemble des informations fournies constituent une seule et même déclaration et tous les feuillets supplémentaires doivent être numérotés et signés.

Section 4: Lien avec l'argent liquide non accompagné

Cochez les cases correspondantes permettant de déterminer le statut du déclarant et son lien avec l'argent liquide. Plusieurs réponses sont possibles.



Section 5: Expéditeur de l'argent liquide

Les informations relatives à l'expéditeur de l'argent liquide doivent figurer dans cette section si le déclarant n'est pas l'expéditeur de l'argent liquide. Cochez la case pour indiquer si l'expéditeur est une personne physique ou une personne morale. Il convient de compléter les informations relatives à l'expéditeur dans la sous-section 5.A (pour une personne physique) ou la sous-section 5.B (pour une personne morale). Si l'expéditeur est une personne physique, les informations à caractère personnel doivent être complétées telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Section 6: Destinataire ou destinataire projeté de l'argent liquide

Un seul destinataire

Lorsque le déclarant n'est pas l'unique destinataire de l'argent liquide, les informations concernant le destinataire ou le destinataire projeté de l'argent liquide doivent figurer dans cette section.

Cochez la case adéquate pour indiquer s'il y a un destinataire unique de l'argent liquide et s'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale. Il convient de compléter les informations relatives à l'unique destinataire dans la sous-section 6.A (pour une personne physique) ou la sous-section 6.B (pour une personne morale). Si le destinataire ou le destinataire projeté est une personne physique, les informations à caractère personnel doivent être complétées telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Plusieurs destinataires ou destinataires projetés

S'il y a plusieurs destinataires ou destinataires projetés, le nombre total de destinataires ou de destinataires projetés doit être indiqué dans la case adéquate. Pour chaque destinataire ou destinataire projeté supplémentaire, il convient de remplir des feuillets supplémentaires distincts, indiquant les coordonnées, le montant de l'argent liquide à recevoir et l'usage qu'il est prévu d'en faire. L'ensemble des informations fournies constituent une seule et même déclaration et tous les feuillets supplémentaires doivent être numérotés et signés.

Section 7: Propriétaire de l'argent liquide

Un seul propriétaire

Si l'unique propriétaire de l'argent liquide n'est pas l'expéditeur ou l'unique destinataire de l'argent liquide, les informations concernant l'unique propriétaire doivent figurer dans cette section.

Cochez la case adéquate pour indiquer s'il y a un propriétaire unique de l'argent liquide et s'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale. Il convient de compléter les informations relatives à l'unique propriétaire dans la sous-section 7.A (pour une personne physique) ou la sous-section 7.B (pour une personne morale). Si le propriétaire est une personne physique, les informations à caractère personnel doivent être complétées telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Plusieurs propriétaires

S'il y a plusieurs propriétaires, le nombre total de propriétaires doit être indiqué dans la case adéquate. Pour chaque propriétaire supplémentaire, il convient de remplir des feuillets supplémentaires distincts, indiquant les coordonnées, le montant de l'argent liquide détenu, sa provenance économique et l'usage qu'il est prévu d'en faire. L'ensemble des informations fournies constituent une seule et même déclaration et tous les feuillets supplémentaires doivent être numérotés et signés.

Section 8: Provenance économique et usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide

La **sous-section 8.A** doit toujours être complétée pour indiquer la provenance économique correspondante s'il y a un propriétaire unique.

La **sous-section 8.B** doit toujours être complétée pour indiquer l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide s'il y a un destinataire unique.

Il est possible de sélectionner plusieurs réponses dans chaque sous-section. Si aucune réponse ne s'applique, cochez la case «Autre» et précisez.

S'il y a plusieurs propriétaires ou destinataires (ou destinataires projetés), les informations concernant la provenance économique et l'usage que les propriétaires et/ou les destinataires (ou destinataires projetés) prévoient de faire de l'argent liquide doivent être complétées sur des feuillets supplémentaires, comme indiqué ci-dessus. Dans ce cas, cochez la case «Autre» et précisez «feuillets supplémentaires».

Section 9: Signature

Indiquez la date, le lieu et le nom et signez la déclaration. Mentionnez le nombre total de feuillets supplémentaires utilisés. Si aucun feuillet n'a été utilisé, indiquez zéro (0). Le déclarant peut cocher la case adéquate pour demander une copie certifiée de la déclaration.